TABLE DES MATIÈRES

Règlement de zonage nº 612-2018 i

CHAPITRE 1 : Dispositions déclaratoires, administratives et interprétatives 1

Section 1.1 : Dispositions déclaratoires 3

1.1.1 : Titre du règlement 3
1.1.2 : Abrogation 3
1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti 3
1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois 3
1.1.5 : Documents annexés 3
1.1.6 : Adoption partie par partie 3

Section 1.2 : Dispositions administratives 5

1.2.1 : Administration et application du règlement 5
1.2.2 : Pouvoirs du fonctionnaire désigné 5
1.2.3 : Interventions assujetties 5

Section 1.3 : Dispositions interprétatives 6

1.3.1 : Interprétation des dispositions 6
1.3.2 : Numérotation 7
1.3.3 : Terminologie 7

Section 1.4 : Grille des spécifications 47

1.4.1 : Généralités 47
1.4.2 : Structure de la grille des spécifications 47
1.4.3 : Interprétation générale de la grille 47
1.4.4 : Règles d'interprétation de la section « Groupes et classes d'usages » 48
1.4.5 : Règle d'interprétation des sections « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) » et « Usage(s) spécifiquement prohibé(s) » 48
1.4.6 : Règles d'interprétation de la section « Implantation du bâtiment principal » 49
1.4.7 : Règles d'interprétation de la section « Caractéristiques du bâtiment principal » 49
1.4.8 : Règles d'interprétation de la section « Normes de lotissement » 50
1.4.9 : Règles d'interprétation de la section « Dispositions particulières » 51
1.4.10 : Règles d'interprétation de la section « Usages accessoires à l'habitation » 51
1.4.11 : Règles d'interprétation des sections « Notes », « Informations supplémentaires à la zone » et « Modifications » 52

CHAPITRE 2 : Dispositions relatives à la classification des usages, aux projets de redéveloppement et au plan de zonage 55

TABLE DES MATIÈRES

Section 2.1 : Dispositions générales 57

2.1.1 : Règle d'interprétation 57
2.1.2 : Usage principal 57
2.1.3 : Usage mixte 57
2.1.4 : Usage multiple 58
2.1.5 : Groupes, classes et codes d'usages 58
2.1.6 : Usages autorisés sur l'ensemble du territoire 58
2.1.7 : Usages prohibés sur l'ensemble du territoire 59
2.1.8 : Densité brute d'occupation du sol minimale 59

Section 2.2 : Classification des usages principaux 60

2.2.1 : Groupe d'usage « habitation (H) » 60
2.2.2 : Groupe d'usage « commerce (C) » 60
2.2.3 : Groupe d'usage « industrie (I) » 66
2.2.4 : Groupe d'usage « agricole (A) » 68
2.2.5 : Groupe d'usage « conservation et aménagement de la faune (CN) » 70
2.2.6 : Groupe d'usage « public et institutionnel (P) » 70
2.2.7 : Groupe d'usage « récréatif (R) » 72

Section 2.3 : Classification des usages accessoires 74

2.3.1 : Règle d'interprétation 74
2.3.2 : Usages accessoires à un usage commercial 74
2.3.3 : Usages accessoires à un usage industriel 74
2.3.4 : Usages accessoires à un usage infrastructure et service public 74
2.3.5 : Usages accessoires à un usage récréatif 74

Section 2.4 : Classification des usages accessoires à un usage agricole 75

2.4.1 : Règle d'interprétation 75
2.4.2 : Les activités liées à l'agrotourisme 75
2.4.3 : Activités d'entreposage, de conditionnement et de transformation des produits agricoles 75
2.4.4 : L'extraction de sable en zone agricole pour améliorer la culture des terres ou de favoriser la remise en culture 76

Section 2.5 : Classification des usages accessoires à un usage habitation 77

2.5.1 : Règle d'interprétation 77
2.5.2 : Activité professionnelle à domicile 77
2.5.3 : Activités commerciales artisanales 78
2.5.4 : Logement supplémentaire 79
2.5.5 : Location à court terme 80
2.5.6 : Gîte touristique (B&B) 81
2.5.7 : Fermette 82
2.5.8 : Service de garde en milieu familial 83
2.5.9 : Loft dans un garage privé détaché 84

Section 2.6 : Classification des usages temporaires 85

2.6.1 : Usages temporaires autorisés 85

TABLE DES MATIÈRES

2.6.2 : Vente extérieure temporaire pour un usage habitation (vente de garage)..... 85
2.6.3 : Vente extérieure temporaire commerciale (vente trottoir)..... 86
2.6.4 : Vente extérieure temporaire de produits artisanaux, horticoles ou maraîchers 86
2.6.5 : Événement sportif, culturel ou social sur un terrain occupé par un usage agricole 87

Section 2.7 : Dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels dans le cadre d'un projet de redéveloppement 88

2.7.1 : Dispositions générales..... 88
2.7.2 : Détermination de la contribution..... 88
2.7.3 : Localisation des terrains à céder 89
2.7.4 : Règles de calcul..... 89
2.7.5 : Contrat notarié..... 89

Section 2.8 : Plan de zonage 90

2.8.1 : Division du territoire en zones 90
2.8.2 : Interprétation des limites de zone 90
2.8.3 : Identification des zones..... 90

CHAPITRE 3 : Dispositions relatives aux bâtiments principaux..... 91

Section 3.1 : Implantation des bâtiments principaux 93

3.1.1 : Nombre de bâtiments principaux 93
3.1.2 : Nombre de logements par bâtiment 93
3.1.3 : Division et subdivision d'un logement..... 93
3.1.4 : Mode d'implantation..... 93
3.1.5 : Nombre de bâtiments implanté en mode contigu..... 93
3.1.6 : Orientation des bâtiments principaux 94
3.1.7 : Superficie et dimensions des bâtiments 94
3.1.8 : Superficie maximale des bâtiments commerciaux..... 94
3.1.9 : Hauteur des bâtiments 94

Section 3.2 : Marges et cours..... 96

3.2.1 : Permanence des marges minimales..... 96
3.2.2 : Marge de recul 96
3.2.3 : Calcul des marges 97
3.2.4 : Réduction de la marge avant dans le cas d'un terrain de coin 97
3.2.5 : Délimitation des cours 97

Section 3.3 : Normes architecturales 99

3.3.1 : Formes et éléments prohibés..... 99
3.3.2 : Matériaux de parement extérieur prohibés 99
3.3.3 : Entretien des matériaux de parement extérieur 100
3.3.4 : Niveau apparent des fondations 100
3.3.5 : Élévation du niveau du rez-de-chaussée 100

TABLE DES MATIÈRES

3.3.6 : Distance des vues et des jours des lignes de terrain....100
3.3.7 : Saillies et éléments architecturaux dans une marge ou une cour....101
3.3.8 : Balcons, galeries et perrons....102
3.3.9 : Véranda....102

Section 3.4 : Normes architecturales particulières aux habitations....104

3.4.1 : Comble du toit....104
3.4.2 : Aménagement d'un garage privé intégré ou attenant ou d'un abri d'auto attenant....104
3.4.3 : Habitations jumelées et contiguës....105

CHAPITRE 4 : Dispositions relatives aux constructions accessoires et temporaires107

Section 4.1 : Implantation des constructions accessoires....109

4.1.1 : Règle générale....109
4.1.2 : Matériaux de parement extérieurs....109
4.1.3 : Construction d'un sous-sol....109
4.1.4 : Triangle de visibilité....109
4.1.5 : Constructions accessoires autorisées ou prohibées....110
4.1.6 : Constructions accessoires pour tous les usages dans les cours et les marges....111
4.1.7 : Dispositions particulières pour certaines constructions accessoires, dans les cours et les marges, pour l'usage habitation....113
4.1.8 : Dispositions particulières pour certaines constructions accessoires, dans les cours et les marges, pour les groupes d'usages autres que l'habitation .114
4.1.9 : Dispositions particulières pour certaines constructions accessoires, dans les cours et les marges, pour l'usage industriel....115
4.1.10 : Dispositions particulières pour certaines constructions accessoires, dans les cours et les marges, pour l'usage agricole....115
4.1.11 : Dispositions particulières pour certaines constructions accessoires lorsque la cour avant mesure plus de 30 mètres....116
4.1.12 : Dispositions particulières pour certaines constructions accessoires dans le cas d'un terrain de coin....116

Section 4.2 : Dispositions particulières aux constructions accessoires....117

4.2.1 : Normes générales....117
4.2.2 : Patio....117
4.2.3 : Terrasse....118
4.2.4 : Remise....118
4.2.5 : Pavillon de jardin et pergola....119
4.2.6 : Garage ou abri d'auto détaché....120
4.2.7 : Abri pour bois de chauffage....121
4.2.8 : Maisonnette pour enfants....121
4.2.9 : Serre domestique....121
4.2.10 : Foyer extérieur....122
4.2.11 : Terrain de jeux et patinoire extérieure....122
4.2.12 : Remisage des contenants à ordure....122

TABLE DES MATIÈRES

4.2.13 : Maisons d'invités 123
4.2.14 : Éclairage extérieur 123
4.2.15 : Bâtiment destiné à l'entreposage 124
4.2.16 : Poste de garde / sécurité 124
4.2.17 : Résidence pour travailleurs saisonniers 125

Section 4.3 : Dispositions particulières aux cafés-terrasses 126

4.3.1 : Dispositions générales 126
4.3.2 : Emplacement prohibé pour l'implantation d'un café-terrasse 126
4.3.3 : Construction et aménagement d'un café-terrasse 126
4.3.4 : Dispositions supplémentaires 127

Section 4.4 : Dispositions particulières aux piscines et aux spas 128

4.4.1 : Champ d'application 128
4.4.2 : Normes d'implantation 128
4.4.3 : Normes d'aménagement 128
4.4.4 : Normes de sécurité 129

Section 4.5 : Clôtures, haies, murets et murs de soutènement 132

4.5.1 : Types de clôture autorisée 132
4.5.2 : Distance d'un équipement d'utilité publique 132
4.5.3 : Distance d'une clôture, d'un muret ou d'une haie non mitoyen 132
4.5.4 : Hauteur autorisée 132
4.5.5 : Matériaux autorisés 133
4.5.6 : Matériaux prohibés 134
4.5.7 : Conception et entretien 134

Section 4.6 : Dispositions particulières aux antennes 135

4.6.1 : Antenne comme usage accessoire seulement 135
4.6.2 : Endroits où l'installation d'une antenne est interdite 135
4.6.3 : Dispositions relatives aux antennes pour un usage habitation 135
4.6.4 : Dispositions relatives aux antennes pour un usage autre que l'habitation 136

Section 4.7 : Dispositions relatives aux éoliennes domestiques 137

4.7.1 : Généralités 137
4.7.2 : Nombre autorisé 137
4.7.3 : Localisation 137
4.7.4 : Implantation 137
4.7.5 : Hauteur 137
4.7.6 : Raccordement 137

Section 4.8 : Dispositions particulières aux appareils mécaniques divers et aux équipements 138

4.8.1 : Obligation d'un aménagement paysager 138
4.8.2 : Capteurs solaires 138
4.8.3 : Équipements installés sur le toit 138

Section 4.9 : Dispositions particulières à l'entreposage extérieur 139

TABLE DES MATIÈRES

4.9.1 : Dispositions générales 139
4.9.2 : Dispositions relatives à l'entreposage extérieur pour les classes d'usages Habitation unifamiliales (H1) et bifamiliale (H2) 139
4.9.3 : Dispositions relatives à l'entreposage extérieur pour les classes d'usages commerce para-industriel (C8), industrie légère sans incidence (I1), industrie légère à incidence moyenne (I2) et utilité publique (P2) 140
4.9.4 : Dispositions relatives à l'entreposage extérieur de matériaux et objets pour les classes d'usages agriculture (A1) et Élevage et pension d'animaux (A2) 140

Section 4.10 : Dispositions particulières à l'étalage extérieur 142

4.10.1 : Étalage extérieur 142

Section 4.11 : Bâtiments et constructions temporaires 143

4.11.1 : Bâtiments ou constructions temporaires autorisés 143

CHAPITRE 5 : Dispositions relatives aux espaces de stationnement et aux espaces de chargement et de déchargement 147

Section 5.1 : Obligation de fournir des espaces de stationnement pour véhicules automobiles 149

5.1.1 : Dispositions générales 149
5.1.2 : Stationnement hors rue 149
5.1.3 : Normes de localisation des espaces de stationnement 149
5.1.4 : Normes de localisation des espaces de stationnement en bordure de la route 112 151
5.1.5 : Mise en commun des espaces de stationnement 151
5.1.6 : Calcul des cases de stationnement requises 152
5.1.7 : Nombre minimal de cases de stationnement requis 152
5.1.8 : Espaces de stationnement pour les personnes handicapées 155
5.1.9 : Entreposage de la neige 155

Section 5.2 : Dispositions relatives à l'aménagement des espaces de stationnement pour véhicules automobiles 156

5.2.1 : Dimensions minimales des cases de stationnement 156
5.2.2 : Dimensions minimales des cases de stationnements pour les personnes handicapées 157
5.2.3 : Aménagement des espaces de stationnement 157
5.2.4 : Aménagement des espaces de stationnement de plus de 12 cases 158
5.2.5 : Délai de réalisation des espaces de stationnement 159
5.2.6 : Aménagement des espaces de stationnement souterrain 159
5.2.7 : Entrée de garage souterrain 160

Section 5.3 : Obligation de fournir des espaces de stationnement pour vélos ... 161

5.3.1 : Dispositions générales 161
5.3.2 : Stationnement vélo hors rue 161

5.3.3 : Normes de localisation des emplacements pour le stationnement des vélos 161
5.3.4 : Nombre minimal d'unités vélo requis 162

Section 5.4 : Dispositions relatives à l'aménagement des emplacements pour le stationnement des vélos 163

5.4.1 : Superficie minimale exigée pour un emplacement voué au stationnement des vélos 163
5.4.2 : Aménagement des emplacements voués au stationnement des vélos 163
5.4.3 : Mise en commun des emplacements pour le stationnement des vélos 164

Section 5.5 : Dispositions relatives aux entrées charretières 165

5.5.1 : Nombre d'entrées charretières 165
5.5.2 : Distance minimale entre 2 entrées charretières 166
5.5.3 : Distance minimale entre 2 entrées charretières sur un terrain adjacent aux routes 112 ou 235 166
5.5.4 : Largeur des entrées charretières 166
5.5.5 : Localisation des entrées charretières 167
5.5.6 : Localisation des entrées charretières sur un terrain adjacent aux routes 112 ou 235 168

Section 5.6 : Stationnement et remisage des véhicules 170

5.6.1 : Stationnement des véhicules routiers 170
5.6.2 : Stationnement pour l'usage habitation 170
5.6.3 : Remisage saisonnier de bateaux de plaisance, de roulottes, de tentes roulottes ou de maisons motorisées 170
5.6.4 : Stationnement et remisage pour les usages autres que l'habitation 170

Section 5.7 : Dispositions relatives aux espaces de chargement et de déchargement 172

5.7.1 : Nombre minimal d'espaces de chargement et de déchargement requis 172
5.7.2 : Localisation des espaces de chargement et de déchargement 172
5.7.3 : Dimension minimale des espaces de chargement et de déchargement 172
5.7.4 : Accès à la rue 172
5.7.5 : Localisation des portes du quai de chargement et de déchargement 173
5.7.6 : Revêtement de surface 173

CHAPITRE 6 : Dispositions relatives à l'affichage 175

Section 6.1 : Dispositions générales 177

6.1.1 : Application 177
6.1.2 : Types d'enseigne autorisés 177
6.1.3 : Calcul de la superficie d'une enseigne 181
6.1.4 : Implantation des enseignes permanentes 183
6.1.5 : Endroits prohibés pour l'installation d'une enseigne 183
6.1.6 : Enseignes prohibées 184
6.1.7 : Éclairage 185

TABLE DES MATIÈRES

6.1.8 : Éclairage prohibé 186
6.1.9 : Message de l'enseigne 186
6.1.10 : Matériaux autorisés 187
6.1.11 : Fondation d'une enseigne détachée 187
6.1.12 : Aménagement paysager autour d'une enseigne détachée 187
6.1.13 : Entretien d'une enseigne 187
6.1.14 : Cessation ou abandon d'une activité 187

Section 6.2 : Enseignes autorisées dans toutes les zones 189

6.2.1 : Enseignes permanentes autorisées sans certificat d'autorisation 189
6.2.2 : Enseignes temporaires autorisées sans certificat d'autorisation 191

Section 6.3 : Enseignes nécessitant un certificat d'autorisation 194

6.3.1 : Nature des enseignes nécessitant un certificat d'autorisation 194
6.3.2 : Nombre d'enseignes autorisé 195
6.3.3 : Interprétation des tableaux relatifs à la superficie et aux dimensions des enseignes commerciales et communautaires 195
6.3.4 : Superficie et dimensions des enseignes commerciales et communautaires attachées au bâtiment principal situées à l'extérieur du noyau villageois 195
6.3.5 : Superficie et dimensions des enseignes commerciales et communautaires attachées au bâtiment principal situées à l'intérieur du noyau villageois 196
6.3.6 : Superficie et dimensions maximales des enseignes commerciales attachées à un bâtiment agricole 197
6.3.7 : Superficie et dimensions maximales et normes d'implantation pour les enseignes commerciales et communautaires détachés du bâtiment à l'extérieur du noyau villageois 200
6.3.8 : Superficie et dimensions maximales et normes d'implantation pour les enseignes commerciales et communautaires détachés du bâtiment à l'intérieur du noyau villageois 201
6.3.9 : Superficie et dimensions maximales et normes d'implantation pour les enseignes commerciales détachés sur un terrain occupé par un usage agricole 202
6.3.10 : Bâtiment et terrain à occupants multiples 202
6.3.11 : Dispositions particulières aux enseignes communautaires 203
6.3.12 : Dispositions particulières à l'affichage promotionnel 203
6.3.13 : Dispositions particulières aux enseignes dans une vitrine 204
6.3.14 : Dispositions particulières applicables aux postes d'essence 204
6.3.15 : Enseigne relative aux postes de commande à l'auto 205
6.3.16 : Dispositions particulières applicables au Mont-Yamaska 205

CHAPITRE 7 : Dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et à la résilience aux changements climatiques 207

Section 7.1 : Dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres 208

7.1.1 : Obligation d'aménager les espaces libres 208
7.1.2 : Obligation de verdissement 208

TABLE DES MATIÈRES

Section 7.2 : Dispositions relatives à la plantation et à l'abattage d'arbres.....210

7.2.1 : Abattage d'arbres autorisé 210
7.2.2 : Abattage d'arbres et opération sylvicole dans les zones de conservation et de protection 210
7.2.3 : Abattage d'arbres et opération sylvicole dans les zones boisées de moins de 5 000 mètres carrés..... 212
7.2.4 : Abattage d'arbres et opération sylvicole dans les zones boisées de plus de 5 000 mètres carrés..... 212
7.2.5 : Remplacement d'un arbre abattu en contravention au présent règlement . 213
7.2.6 : Quantité d'arbres à conserver et à planter 214
7.2.7 : Mesures de protection des arbres lors de travaux 215
7.2.8 : Plantations prohibées..... 215
7.2.9 : Normes de localisation des arbres 217

Section 7.3 : Dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres et aux arbres en bordure de la route 112 et du rang de la Montagne 218

7.3.1 : Obligation d'aménager les espaces libres 218
7.3.2 : Obligation de verdissement en bordure de la route 112 et du rang de la Montagne 218

Section 7.4 : Dispositions relatives à la protection des puits privés ou publics alimentant un réseau de distribution d'eau potable 219

7.4.1 : Protection des puits privés ou public alimentant un réseau de distribution d''eau potable 219
7.4.2 : Dispositions concernant les puits privés ou publics alimentant un réseau de distribution d'eau potable 219

Section 7.5 : Dispositions relatives aux rives et au littoral.....220

7.5.1 : Nécessité d'un permis ou d'un certificat d'autorisation..... 220
7.5.2 : Largeur de la rive..... 220
7.5.3 : Règle générale 222
7.5.4 : Ouvrages et travaux relatifs à la végétation autorisés dans la rive 222
7.5.5 : Autres constructions, ouvrages et travaux autorisés dans la rive..... 222
7.5.6 : Constructions, ouvrages et travaux autorisés sur le littoral..... 224

Section 7.6 : Dispositions relatives aux plaines inondables.....226

7.6.1 : Délimitation des zones à risque d'inondation..... 226
7.6.2 : Mesures relatives à la plaine inondable de grand courant (récurrence 0-20 ans) 226
7.6.3 : Mesures relatives à la plaine inondable de faible courant (récurrence 20-100 ans) 228
7.6.4 : Mesures relatives aux zones à risque d'inondation sans distinction des niveaux de récurrence..... 229
7.6.5 : Déplacement d'un bâtiment principal..... 229

Section 7.7 : Autres dispositions relatives à la protection de l'environnement....231

7.7.1 : Milieu humide..... 231

7.7.2 : Opérations de déblais et de remblais 231
7.7.3 : Entretien des fossés de drainage 232

CHAPITRE 8 : Dispositions particulières à la zone agricole 233

Section 8.1 : Dispositions générales 235

8.1.1 : Champ d'application 235
8.1.2 : Dispositions relatives à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole 235
8.1.3 : Dispositions relatives aux usages et bâtiments en zone agricole 235
8.1.4 : Dispositions relatives à l'implantation d'une résidence à l'extérieur d'un secteur agricole déstructuré 236

Section 8.2 : Dispositions relatives aux distances séparatrices 237

8.2.1 : Distances séparatrices relatives aux unités d'élevage 237
8.2.2 : Interdiction d'élevage 248
8.2.3 : Distances séparatrices relatives aux lieux d'entreposages des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage 248
8.2.4 : Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme 248
8.2.5 : Dispositions relatives à l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage sans augmentation du nombre d'unités animales 249
8.2.6 : Règles d'exception attribuées au droit d'accroissement 249
8.2.7 : Implantation ou agrandissement d'un bâtiment non agricole 250

CHAPITRE 9 : Dispositions particulières aux contraintes anthropiques 253

Section 9.1 : Dispositions relatives aux contraintes anthropiques 255

9.1.1 : Bande tampon sur les terrains industriels 255
9.1.2 : Bande tampon sur les terrains commerciaux en bordure d'une zone résidentielle 255
9.1.3 : Bande tampon autour des cimetières d'automobiles 256
9.1.4 : Occupation par un usage sensible dans la zone M-25 256
9.1.5 : Implantation des grandes infrastructures de transport 256
9.1.6 : Implantation d'un usage sensible à proximité d'un oléoduc, gazoduc, site de transbordement, d'entreposage et de récupération de matières résiduelles ou sites de dépôt de neige usée 257
9.1.7 : Implantation d'un oléoduc, gazoduc, site de transbordement, d'entreposage et de récupération de matières résiduelles ou sites de dépôt de neige usée à proximité d'un usage sensible 257
9.1.8 : Implantation d'une tour de télécommunications 257

CHAPITRE 10 : Dispositions particulières relatives aux éoliennes commerciales et aux mâts de mesure de vent 259

TABLE DES MATIÈRES

Section 10.1 : Dispositions relatives à l'implantation d'une éolienne commerciale et des mâts de mesure de vent 261

10.1.1 : Généralités 261
10.1.2 : Interdiction 261
10.1.3 : Dégagement vertical 261
10.1.4 : Implantation d'un mât de mesure de vent 262
10.1.5 : Implantation d'une éolienne commerciale 262
10.1.6 : Chemin d'accès 264
10.1.7 : Aménagement du terrain 264
10.1.8 : Implantation du poste de raccordement 264
10.1.9 : Forme, couleur et hauteur d'une éolienne commerciale 265
10.1.10 : Identification 265
10.1.11 : Équipements préventifs de l'aérogénérateur en cas de déversement 265
10.1.12 : Accès pour l'entretien, la réparation ou le remplacement 266
10.1.13 : Enfouissement des fils 266
10.1.14 : Démantèlement, accès pour le démantèlement et infrastructure de transport d'électricité 266

Section 10.2 : Dispositions applicables à la phase de construction d'une éolienne commerciale et d'un mat de mesure de vent 268

10.2.1 : Superficie de travail liée à la construction 268
10.2.2 : Restauration des infrastructures routières municipales 268
10.2.3 : Utilisation et entretien des équipements de chantiers 268

CHAPITRE 11 : Dispositions particulières à certains usages ou zones 269

Section 11.1 : Projet intégré à des fins résidentielles ou mixte 271

11.1.1 : Champ d'application 271
11.1.2 : Dispositions générales 271
11.1.3 : Dispositions non applicables aux projets intégrés à des fins résidentielles ou mixte 271
11.1.4 : Normes de lotissement et dimension des emplacements 272
11.1.5 : Normes applicables aux allées véhiculaires privées 272
11.1.6 : Normes d'aménagement 272
11.1.7 : Bâtiments et constructions accessoires 273
11.1.8 : Aire d'agrément 273

Section 11.2 : Projet intégré à des fins commerciales 275

11.2.1 : Champ d'application 275
11.2.2 : Dispositions générales 275
11.2.3 : Dispositions non applicables aux projets intégrés à des fins commerciales ou récréatives 275
11.2.4 : Normes de lotissement et dimension des emplacements 275
11.2.5 : Normes applicables aux allées véhiculaires privées 276
11.2.6 : Normes d'aménagement 276

Section 11.3 : Poste d'essence 278

11.3.1 : Champ d'application 278
11.3.2 : Conditions d'exercice 278
11.3.3 : Implantation des bâtiments principaux et accessoires 278
11.3.4 : Utilisation des marges et des cours 279

Section 11.4 : Dispositions relatives aux établissements de vente aux enchères ou à l'encan de véhicules automobiles usagés 281

11.4.1 : Champ d'application 281
11.4.2 : Conditions d'implantation 281
11.4.3 : Condition d'implantation d'un service de restauration de façon accessoire 281

Section 11.5 : Antenne pour les usages d'utilité publique 282

11.5.1 : Champ d'application 282
11.5.2 : Conditions d'implantation 282

Section 11.6 : Dispositions relatives aux chenils, chatteries et pensions pour animaux domestiques 283

11.6.1 : Champ d'application 283
11.6.2 : Superficie minimale du terrain 283
11.6.3 : Conditions d'implantation et d'exercice 283

Section 11.7 : Dispositions relatives aux cabanes à sucre et aux exploitations acéricoles 285

11.7.1 : Champ d'application 285
11.7.2 : Localisation d'une cabane à sucre et de l'exploitation d'une érablière 285
11.7.3 : Conditions d'implantation d'une cabane à sucre artisanale 285
11.7.4 : Conditions d'implantation d'une cabane à sucre d'envergure 286

Section 11.8 : Dispositions relatives aux maisons mobiles et aux parcs de maisons mobiles 288

11.8.1 : Champ d'application 288
11.8.2 : Normes d'implantation des maisons mobiles 288
11.8.3 : Normes architecturales et d'aménagement particulières 288
11.8.4 : Constructions accessoires 289
11.8.5 : Dispositions particulières aux maisons mobiles à l'intérieur d'un parc de maisons mobiles 289

Section 11.9 : Dispositions relatives au Mont-Yamaska 291

11.9.1 : Champ d'application 291
11.9.2 : Usages et constructions autorisés 291
11.9.3 : Constructions spécifiquement prohibées 291
11.9.4 : Construction, ouvrage, bâtiment, coupe d'arbres sur les sommets et dans les aires de forte pente et d'affleurements rocheux 291

CHAPITRE 12 : Dispositions particulières aux constructions et usages dérogatoires 293

TABLE DES MATIÈRES

Section 12.1 : Dispositions générales 295

12.1.1 : Champ d'application 295
12.1.2 : Usage et construction conformes sur un lot dérogatoire 295

Section 12.2 : Dispositions relatives aux usages dérogatoires protégés par droits acquis 296

12.2.1 : Remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis 296
12.2.2 : Remplacement ou modification d'une installation d'élevage dérogatoire et protégée par droits acquis 296
12.2.3 : Extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis 296
12.2.4 : Abandon, cession ou interruption d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis 297
12.2.5 : Abandon, cession ou interruption d'un usage agricole dérogatoire protégé par droits acquis 297
12.2.6 : Changement d'usage d'un bâtiment commercial dont la superficie d'implantation protégée par droits acquis excède 1 225 mètres carrés 297

Section 12.3 : Dispositions relatives aux constructions dérogatoires 298

12.3.1 : Réparation et entretien 298
12.3.2 : Agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis 298
12.3.3 : Dérogation aux matériaux de parement ou à la forme de toit 298
12.3.4 : Reconstruction ou réfection d'un bâtiment détruit, devenu dangereux ou ayant perdu plus de la moitié (50%) de sa valeur 299
12.3.5 : Reconstruction ou réfection d'une installation d'élevage détruite, devenue dangereuse ou ayant perdue plus de la moitié (50%) de sa valeur 299
12.3.6 : Agrandissement d'un bâtiment commercial dont la superficie d'implantation protégée par droits acquis excède 1 225 mètres carrés 299

Section 12.4 : Dispositions relatives aux enseignes dérogatoires 300

12.4.1 : Entretien et réparation d'une enseigne dérogatoire 300
12.4.2 : Agrandissement d'une enseigne dérogatoire 300
12.4.3 : Remplacement d'une enseigne dérogatoire 300

CHAPITRE 13 : Dispositions finales 301

Section 13.1 : Dispositions pénales et entrée en vigueur 303

13.1.1 : Contraventions et pénalités : dispositions générales 303
13.1.2 : Contraventions et pénalités : dispositions particulières à l'abattage d'arbres 303
13.1.3 : Recours civil 304
13.1.4 : Entrée en vigueur 304

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES

ANNEXE 1 : Plan de zonage I

ANNEXE 2 : Grilles des spécifications III

ANNEXE 3 : Plan des zones inondables V

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Terrain d'angle 41
Figure 2 – Démonstration de la hauteur d'un bâtiment 95
Figure 3 - Délimitation des marges 96
Figure 4 - Délimitation des cours 98
Figure 5 - Illustration du triangle de visibilité 110
Figure 6 – Démonstration des normes de sécurité applicables à une piscine creusée 131
Figure 7 - Hauteur maximale d'une clôture sur un terrain de coin 133
Figure 8 - Démonstration des dimensions des cases de stationnement 156
Figure 9 - Démonstration de l'aménagement d'un stationnement pour vélos 164
Figure 10 : Démonstration de la localisation d'une entrée charretière 168
Figure 11 - Démonstration d'une enseigne à plat 178
Figure 12 - Démonstration d'une enseigne en projection perpendiculaire 178
Figure 13 - Démonstration d'une enseigne sur un auvent 179
Figure 14 - Démonstration d'une enseigne sur une marquise 179
Figure 15 - Démonstration d'une enseigne sur poteau(x) 180
Figure 16 - Démonstration d'une enseigne sur un socle 180
Figure 17 - Démonstration d'une enseigne sur un muret 181
Figure 18 : Démonstration du calcul de la superficie d'une enseigne 182
Figure 19 : Démonstration du calcul de la superficie d'une enseigne à plat 183
Figure 20 – Démonstration de la saillie maximale pour une enseigne à plat 198
Figure 21 – Démonstration de la saillie maximale pour une enseigne en projection perpendiculaire 199
Figure 22 - Exemple du calcul de verdissement 209
Figure 23 - Délimitation du littoral et de la rive 220
Figure 24 - Délimitation de la rive selon une pente de 30% et moins 221
Figure 25 - Délimitation de la rive selon une pente de 30% et moins 221

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- Arbres d'essences commerciales 43
Tableau 2 - Usages de la classe C1 61
Tableau 3- Usages de la classe C2 62
Tableau 4 - Usages de classe C3 63
Tableau 5 - Usages de la classe C4 63
Tableau 6- Usages de la classe C5 64

TABLE DES MATIÈRES

Tableau 7 - Usages de la classe C6 64
Tableau 8 - Usages de la classe C7 65
Tableau 9 - Usages de la classe C8 66
Tableau 10 - Usages de la classe I1 67
Tableau 11 - Usages de la classe I2 68
Tableau 12 - Usages de la classe A1 68
Tableau 13- Usages de la classe A2 69
Tableau 14 - Usages de la classe A3 69
Tableau 15 - Usages de la classe CN1 70
Tableau 16 - Usages de la classe P1 70
Tableau 17 - Usages de la classe P2 71
Tableau 18 - Usages de la classe P3 72
Tableau 19 - Usages de la classe R1 72
Tableau 20 - Usages de la classe R2 72
Tableau 21 - Nombre maximal d'animaux pour une fermette 82
Tableau 22 - Saillies ou éléments architecturaux autorisés 101
Tableau 23 - Constructions accessoires autorisées pour tous les usages 111
Tableau 24 - Constructions accessoires autorisées pour l'usage habitation 113
Tableau 25 - Constructions accessoires autorisées pour les usages autres que l'habitation, industriel et agricole 115
Tableau 26 - Nombre et superficie maximum des remises 118
Tableau 27 - Superficie maximale des garages et abris d'auto détachés 120
Tableau 28 - Hauteur maximale autorisée pour les clôtures, haies et murets 132
Tableau 29 - Localisation de l'entreposage extérieur selon les classes d'usages 139
Tableau 30 - Localisation des espaces de stationnement 149
Tableau 31 - Localisation des espaces de stationnement en bordure de la route 112 151
Tableau 32 - Nombre minimal de cases de stationnement requis 152
Tableau 33 - Dimensions minimales des cases de stationnement 156
Tableau 34 - Dimensions minimales des cases de stationnement pour les personnes handicapées 157
Tableau 35 - Rapport dénivellation / distance d'une allée d'accès à un stationnement souterrain 159
Tableau 36 - Nombre minimale d'unités vélo 162
Tableau 37 - Nombre d'entrées charretières 165
Tableau 38 - Largeur des entrées charretières 166
Tableau 39 - Superficie et dimensions des enseignes commerciales et communautaires attachées au bâtiment principal à l'extérieur du noyau villageois 195
Tableau 40 - Superficie et dimensions des enseignes commerciales et communautaires attachées au bâtiment principal à l'intérieur du noyau villageois 196
Tableau 41 - Superficies et dimensions maximales des enseignes commerciales attachées à un bâtiment agricole 197
Tableau 42 - Superficies, dimensions maximales et normes d'implantation pour les enseignes commerciales et communautaires détachés du bâtiment à l'extérieur du noyau villageois 200
Tableau 43 - Superficie et dimensions maximales et normes d'implantation pour les enseignes commerciales et communautaires détachés du bâtiment à l'intérieur du noyau villageois 201
Tableau 44 - Superficie et dimensions maximales et normes d'implantation pour les enseignes commerciales détachés sur un terrain occupé par un usage agricole 202
Tableau 45 - Proportion minimale de verdissement 208
Tableau 46 - Nombre d'arbres à conserver ou à planter 214
Tableau 47 - Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme 248
Tableau 48 - Implantation d'une éolienne commerciale 262